

BAREME D'HONORAIRES SUR TRANSACTIONS VALABLE A COMPTER DU 01/04/2017

PRIX DE VENTE	HONORAIRES prélevés du prix de vente
DE 0 € à 49 999 €	5 000 € TTC
DE 50 000 € à 59 999 €	6 000 € TTC
DE 60 000 € à 69 999 €	7 000 € TTC
DE 70 000 € à 79 999 €	8 000 € TTC
DE 80 000 € à 89 999 €	9 000 € TTC
DE 90 000 € à 119 999 €	10 000 € TTC
DE 120 000 € à 139 999 €	11 000 € TTC
DE 140 000 € à 179 999 €	12 000 € TTC
DE 180 000 € à 199 999 €	13 000 € TTC
DE 200 000 € à 214 999 €	14 000 € TTC
DE 215 000 € à 249 999 €	15 000 € TTC
DE 250 000 € à 299 000 €	16 000 € TTC
A partir de 300 000 €	5,5 % TTC

Les tranches énoncées ne sont pas cumulatives. Ces honoraires sont à la charge exclusive du vendeur sauf convention contraire exceptionnelle. La remise d'une note est obligatoire.

BAREME D'HONORAIRES SUR LOCATIONS à partir du 01/04/2017

Honoraires de rédaction de bail et d'états des lieux: 6 % TTC du loyer annuel à la charge du locataire et 6 % TTC du loyer annuel à la charge du propriétaire (ou loyer mensuel X 0.72) Les honoraires locataires sont plafonnés par la loi à 8 €/m² pour la rédaction du bail et 3€/m² pour la réalisation de l'état des lieux